4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type de boîte de vitesse : Automatique MB W5A 380 (5 rapports avant et 1 marche arrière) (seule couverte par les essais de niveau sonore)
4.1.1 Emplacement du levier de commande : au tableau de bord

4.2. Type d'embrayage : coupleur hydraulique.
4.2.1. Mode de commande : automatique ou séquentiel.

4.3. Type de transmission entre boîte de vitesse et roues : Par boîte de transfert et arbres à cardans à l'avant, pont arrière et boîte de transfert.

4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 2.174 mm.
4.4.2. Démultiplication et vitesse à 1000tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapports de boite	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1.000 t/min (en Km/h)
1	3.595	4.727	16.994	7.676
2	2.186		10.333	12.623
3	1.405		6.641	19.640
4	1		4.727	27.595
5	0.831		3.928	33.207
Arrière	3.167		14.970	8.713

Rapports de pont couverts : 4.182 et 4.727

4.5. Vitesse maximale : 90km/h pour limiter les efforts sur la boîte de transfert ajoutée à l'avant.
4.6 Indicateur de vitesse : oui

4.7 Compteur kilométrique : oui

4.8 Chrono tachygraphe : oui, sur demande

4.9. Limiteur de vitesse : oui, par réglage du boitier électronique à 90 km/h.

5. SUSPENSION
Voir notice descriptive du véhicule de base

5.2 Suspension arrière : pneumatique : essieu rigide, 2 coussins pneumatiques, 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique et barre stabilisatrice.

5.4. Dispositif d'agenouillement :
- à l'avant : hydraulique
- à l'arrière : pneumatique

6. DIRECTION
Voir notice descriptive du véhicule de base

7. FREINAGE
Voir notice descriptive du véhicule de base
Frein à main couvert par le PV UTAC 09/07189.

8. CARROSSERIE
8.1 Carrosserie.
8.1.1 Nature : Autobus
8.1.2 Aménagements particuliers :
- Poignées de maintien pour les personnes debout.
- Trappe d'évacuation des personnes au pavillon
- Emplacement pour une personne en fauteuil roulant derrière le siège chauffeur. La personne en fauteuil roulant est transportée impérativement dos contre le dosseret.
- Lorsqu'il n'y a pas de personne en fauteuil roulant dans l'emplacement, le siège à assise relevable peut être utilisé.
- Pas de barre centrale dans l'entrée de porte afin de permettre le passage de la personne en fauteuil roulant.
- Rampe d'accès manuelle ou électrique pour la personne en fauteuil roulant.
- Option : transport d'enfants assis.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie
8.2.1 Nature : Tôle acier et aluminium, structure tubulaire et peau polyester.
8.2.2 Protection contre l'incendie : Oui

8.3 Nombre de places assises :

Version de transformation	Assises (y compris conducteur)	Debout (maxi)	Total
14C+1UFR	14+1UFR ou 14+1 assise relevable (*)	6 ou 8	21 ou 23

(*) L'assise relevable ne compte pas comme place assise dans la carte grise.
Nota : en option, transport d'enfants possible dans le véhicule, le nombre de places assises est identique au nombre de places assises adultes. La hauteur d'assise ne doit pas excéder 45 cm.

8.4 Sièges

8.4.1 A l'avant : Siège conducteur sans ceinture de sécurité

8.4.2. A l'arrière :
Sièges conformes pour autobus.
1 siège à assise relevable dans la zone destinée à la personne en fauteuil roulant. Ce siège est utilisable uniquement lorsque le véhicule ne transporte pas de personne en fauteuil roulant.

8.4.3. Dispositif permettant l'accessibilité du véhicule :
- rampe (cf. 8.1.2)
- système d'agenouillement (cf. 5.4)
- 1 siège PMR : emplacement signalé dans le véhicule.
- boutons de communication avec le conducteur.
- mains courantes pour accès au siège PMR.
- poignées de maintien.

8.5 Nombre de portes :
8.5.1 Latérale : Voir tableau ci-dessous.
8.5.2. Arrière : Voir tableau ci-dessous.

Version de transformation	Porte médiane sur face latérale droite	Porte arrière sur face latérale droite
14C+1UFR	DOUBLE N	0

8.5.3. Fermeture :
Type de porte et commande (Cf. tableau 8.5.2.)

N - Porte de service : Louvoyante sortante électrique ou rentrante électrique
X - Autre porte
0 : pas de porte

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :

8.6.1 Nombre et emplacements:
Fenêtres de secours 1 baie sur face latérale droite
1 baie sur face latérale gauche
Trappe d'évacuation des passagers dans le toit.

8.6.2 Mode d'ouverture : marteau brise glace

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé
8.7.3 Lunette arrière : verre feuilleté

8.8. Equipement des places assises en ceinture de sécurité :
8.8.1. Places avant : aucune
8.8.2. Places arrière : aucune

8.9. Dispositif de protection latérale : Assurée par la carrosserie.

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1. Avant : assuré par la carrosserie
8.10.2. Arrière : assuré par la carrosserie

9 . ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
9.1 Feux de route : 2
9.2 Feux de croisement : 2
9.3 Feux de position :
9.3.1. Avant: 2 groupés aux feux de croisement
9.3.2. Latéraux: 3 indépendants par coté
9.4 Feux de position arrière : 4
9.5 Indicateurs de changement de direction
9.5.1 Avant : 2 groupés aux feux de croisement
9.5.2 Arrière. : 4 groupés aux feux rouges
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants
9.6 Feux stop : 4
9.6.1. Troisième feu stop central : 1
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation: 2 indépendants
9.8 Dispositifs réfléchissants
9.8.1. Avant :
9.8.2 Arrière. : 2 groupés aux feux rouges
9.8.3. Latéraux: 3 groupés aux feux de position latéraux
9.9 Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.10 Feux de marche arrière. : 1 indépendant en option
9.11 Feux de brouillard
9.11.1 Arrière : 1
9.11.2 Avant : 2 indépendants en option
9.12 Feux d'encombrement
9.12.1 Avant : 2
9.12.2 Arrière : 2

10. DIVERS
10.1. Accessoires :
10.1.1. Essuie glace : 2
10.1.2. Lave glace : oui
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur : 2
10.1.3.2. Intérieur : 0
10.1.4. Avertisseur sonore : oui
10.1.5. Dispositif antivol : Voir notice descriptive du véhicule de base.
10.1.6. Extincteur : 1
10.1.7. Divers :
Eclairage intérieur non éblouissant pour le conducteur
Eclairage des marches à l'ouverture des portes
En option : Chauffage autonome en option, conforme à la directive 2001/56. Celui-ci fonctionne au GO.
Un dégivrage pour le pare-brise
Un coupe circuit
Tous les circuits sont protégés par un fusible Indépendant.
Les circuits regroupant plusieurs appareils sont protégés par un fusible d'au maximum 16A.
Poignée à la porte de service
Un pare-soleil
Plaques et inscriptions réglementaires

10.2. Marques d'identité :
10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : Voir notice descriptive du véhicule de base.
10.2.2 à 10.2.5. Voir notice descriptive du véhicule de base.

10.3. Marques d'identité du transformateur :
10.3.1. Emplacement de la plaque du transformateur : à coté de celle du constructeur.
10.3.2. Structure de numérotation de transformation :
52 : Sprinter Mercedes aménagé
0000 : incrémentation pour toute nouvelle commande
10.3.3. Le numéro de transformation carrossier commence à : 527520

11 .VISITE TECHNIQUE :
Voir notice descriptive du véhicule de base.

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur de la 2ème étape : Vehixel Carrossier Constructeur – Z.A. – 01340 Attignat, que les véhicules
de catégorie internationale : M3
genre : TCP
marque : MERCEDES BENZ
dont les types - variantes - versions suivent : 90657 DC4 13 35 MOD - 90657 DC4 16 35 MOD
version de transformation : **14C+1UFR**

Livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Nota(s) : Aménagements réceptionnés en tant qu'entité technique suivant la directive 2001/85/CE (conformément à l'article 103-5° / de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié).

Mention(s) particulière(s) : Néant

Fait à Viriat, le 25 février 2010

Le technicien supérieur principal de l'industrie et des mines

Signé L. CASAUBIEILH

Vu, approuvé et enregistré sous le N° L-0013-10-00
Lyon, le 03 mars 2010
Pour le préfet et par délégation,
L'ingénieur de l'industrie et des mines :
Signé A. DANIERE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, Vehixel Carrossier Constructeur, constructeur de la 2ème étape, certifions :

a) que le véhicule prêt à l'emploi :

D1) Marque	Mercedes Benz
D2) Type Variante (1) Version de transformation	90657 DC4 13 35 MOD - ~~90657 DC4 16 35 MOD~~ 14C+1UFR
D3) Dénomination commerciale :	Cytios 3
E) Numéro d'identification ou numéro dans la série du type : (2)	WDB9061551N455010
F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base
F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	5300
F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) :	NEANT
G) Masse en service (G1+ 75) (kg) (2) :	3725
G1) Masse à vide nationale (PV) (2) :	3650
J) Catégorie internationale :	M3
J1) Genre national :	TCP
J3) Carrosserie (désignation nationale) :	BUS
K) Numéro de réception par type :	L-0013-10-00
P1) Cylindrée :	Voir certificat de conformité du véhicule de base
P2) Puissance nette maximale :	Voir certificat de conformité du véhicule de base
P3) source d'énergie :	Voir certificat de conformité du véhicule de base
P6) Puissance administrative :	Voir certificat de conformité du véhicule de base
Q) Rapport puissance masse (uniquement pour motocycle) :	Sans objet
S1) Nombre de places assises (y compris le conducteur) (véhicule à nombre de places variable)	15
U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :	82 dB/(A)
U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min $^{-1}$) :	2850
V7) CO2 (g/km) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base
V9) Classe environnementale :	Voir certificat de conformité du véhicule de base

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

b) que le véhicule sort de nos usines le : 12/2010
pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut du concessionnaire) :

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type et le certificat de conformité du véhicule de base.

Rappel :
Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture :
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé :

a) d'un ralentisseur électromagnétique. La masse à vide (PV) prend en compte le ralentisseur.

b) Numéro de transformation : 527554 (2)

c) Nombre de personnes debout pouvant être transportées : 8 (2)

d) Nombre de places assises du véhicule livré : Cf 8.3.

e) Véhicule équipé d'un chauffage autonome (conforme aux prescriptions techniques de la directive 2001/56/CE) : ~~oui~~ – non (1)

(1) : Biffer les mentions inutiles. (2) : A compléter.

Vehixel
Carrossier Constructeur
Zone d'Activité
01340 ATTIGNAT
Tél. 04.74.25.10.96
Siret 450 087 549 00017 - APE 2920 Z

Attignat, le 22 novembre 2010

03 03 2010

NOTICE DESCRIPTIVE DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE DES VEHICULES MERCEDES
TYPE : 90657 DC4 MOD

Réalisé par la S.A.VEHIXEL CARROSSIER CONSTRUCTEUR
ZA -01340 ATTIGNAT

Nota : Aménagement conforme aux prescriptions de la directive européenne 2001/85.

0.GENERALITES

01. Constructeur : Daimler Chrysler AG D-70546 STUTTGART (Allemagne)

01.1. Représentant accrédité en France : EVOBUS - 2 à 6 Rue du VIGNOLLE - 95200 SARCELLES

0.2. Constructeur de la deuxième étape : VEHIXEL CARROSSIER CONSTRUCTEUR - zone activités - 01340 ATTIGNAT

03. MARQUE MERCEDES BENZ

03. GENRE : Transport en commun de personnes (TCP)

0.4. Désignation commerciale : Cytios 3

0.5. Catégorie internationale : M3

0.6. Genre : Transport en commun de personnes (TCP)

0.7. Type, variantes et versions : 90657 DC4 13 35 MOD – 90657 DC4 16 35 MOD

Versions de transformation : 14C+1UFR

0.7.1. Décodage des T.V.V. : Voir notice du véhicule de base
MOD : type modifié
** : Nombre de places assises y compris le conducteur
C : Version courte
1 UFR : Nombre de personnes en fauteuil roulant pouvant être accueillies

0.8. PUISSANCE ADMINISTRATIVE : 7 CV

1. CONSTITUTION GENERALE
Voir notice descriptive du châssis d'origine
1.2. Dimension des pneumatiques : 205/75R16C (110/108R) ou indice de charges/vitesses supérieurs.

2. MASSES ET DIMENSIONS (m et kg) :
Au sein de la présente notice les essieux sont numérotés de l'avant du Véhicule vers l'arrière.

Versions de transformation	14C+1UFR
2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	5300
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :	néant
2.4. Masse en charge techniquement admissible :	Voir notice descriptive du véhicule de base
2.5. Charges maximales admissibles	
2.5.1. Sur essieu 1	2000
2.5.2. Sur essieu 2	3500
2.6. Voie Avant	Voir notice descriptive du véhicule de base.
2.7. Voie Arrière	Voir notice descriptive du véhicule de base.
2.8. Empattement	4.325
Véhicule livré carrossé :	
2.9. Masse à vide maximum du véhicule en ordre de marche :*	
2.9.1. Total	3650
2.9.2. Sur l'essieu 1	1670
2.9.3. Sur l'essieu 2	1980
2.10. Porte à faux avant	1.004
2.11. Porte à faux arrière	1.570
2.12. Longueur hors tout	6.9
2.13. Largeur hors tout	2.15

* les poids à vide en ordre de marche peuvent diminuer en fonction des équipements (ralentisseur compris)

3. MOTEUR
Voir notice descriptive du véhicule de base
3.12. Réservoir de carburant :
3.12.1. Emplacement : A l'arrière
3.20. Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore :
Boîte automatique : 82 dB/(A)
3.20.2 : Régime de rotation correspondant : 2.850 tr/min
3.20.3. Position de la sortie d'échappement : Arrière gauche

3. MOTEUR

Variantes	10	13	16
3.1. Dénomination du type	OM 651 DE 22 LA		
3.1.1. Marque	Daimler AG		
3.1.2. Marquage moteur	651 956	651 955	651 957
3.2. Description générale	Moteur diesel, 4 temps		
3.2.1. Genre			
3.2.2. Principe de fonctionnement	Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin		
3.2.3. Suralimentation	Par turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement et échangeur		
3.2.4. Dispositifs antipollution	Système EGR		
3.3. Nombre et disposition des cylindres	4 cylindres en ligne		
3.4. Cylindrée	2.143 cm³		
3.5. Rapport volumétrique de compression	16,2		
3.6. Puissance maximale	70 kW	95 kW	120 kW
3.7. Régime de puissance maximale	3.800 tr/min		
3.8. Couple maximal	25 mdaN	30,5 mdaN	36 mdaN
3.9. Régime du couple maximal	1.400 à 2.400 tr/min	1.200 à 2.400 tr/min	1.400 à 2.400 tr/min
3.10. Régime de rotation maximal	4.200 tr/min ± 150		
3.11. Carburant utilisé	Gasoil		
3.12. Réservoir à carburant :			
3.12.1. Emplacement	Sur le côté gauche		
3.12.2. Capacité (en litres)	De série : 75 (en option : 100)		
3.12.3. Matériau	polyéthylène		
3.13. Mode d'alimentation du moteur	Par rampe commune haute pression. Injecteurs à commande mécanique et gestion électronique		
3.14. Type de filtre à air	A cartouche sèche		
3.15. Allumage	Par compression		
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques	12 volts		
3.17. Dispositif d'anti-parasitage	Sans objet		
3.18. Refroidissement du moteur	Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur visco-coupleur		
3.19. Nombre de silencieux d'échappement	Un + un catalyseur + un filtre à particules		
3.20. Niveau sonore au point fixe :			
3.20.1. Valeur du niveau sonore	A déterminer		
3.20.2. Régime de rotation correspondant	2.850 tr/min		
3.20.3. Position de la sortie d'échappement	A l'arrière droit		
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption	Frappé sur la plaque constructeur		
3.22.			
3.23.			
3.24. Classe environnementale	0555*0874G (Euro 5) **ou** 0555*0874K (EEV)		

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type des boîtes de vitesses :
Mécanique :
TSG 360 (6 rapports avant et 1 marche arrière)

Automatique : (seulement avec les variantes 13 ou 16)
MB W5A 380 (5 rapports avant et 1 marche arrière)

4.1.1. Emplacement du levier de commande : Au tableau de bord

4.2. Type d'embrayage : - Mono disque à sec (avec boîtes de vitesses mécaniques)
- Coupleur hydraulique (avec boîtes de vitesses automatiques)

4.2.1. Mode de commande : - Par pédale et transmission hydraulique (avec boîtes de vitesses mécaniques)
- Automatique ou séquentiel (avec boîtes de vitesses automatiques)

4.3. Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : Par arbres à cardans à l'avant, pont arrière et boîte de transfert

4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 2.115 mm
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1.000 tr/min

Avec boîte de vitesses TSG 360

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1.000 t/min (en Km/h)
1	5,076	4,727	23,994	5,289
2	2,610		12,337	10,286
3	1,518		7,176	17,685
4	1,000		4,727	26,846
5	0,791		3,739	33,939
6	0,675		3,191	39,772
Arrière	4,722		22,321	5,585

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée

Boîte de vitesses automatiques (sur demande) :

BV/Rapport	1	2	3	4	5	AR
W5A 380	3,595	2,186	1,405	1,000	0,831	3,167

Peuvent être montés en option les rapports de ponts suivants :

Moteur 70 kW (Variante 10)

BV / Rapports	4,182	4,727
TSG 360	X	X
W5A 380	--	--

Moteur 95 kW (Variante 13)

4,182	4,727
X	X
X	X

Moteur 120 kW (Variante 16)

4,182	4,727
X	X
X	X

4.5. Vitesse maximale effective : 100 km/h
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chrono tachygraphe : oui
4.9. Limiteur de vitesse : oui, par réglage du boîtier électronique à 100 km/h

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Roues indépendantes – 1 lame transversale – 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – 2 triangles inférieurs – Barre stabilisatrice (en option)

5.2. Arrière : Essieu rigide – 2 ressorts à lames longitudinaux – 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – Barre stabilisatrice (en option)

5.3.
5.4.

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : à crémaillère avec assistance. L'effort volant est amplifié par pression hydraulique.
Cette pression est délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.

6.1.1. Système de régulation de stabilisation (ESP) :
Ce dispositif permet d'augmenter la stabilité du véhicule par régulation du couple moteur et du système de freinage électronique (EBS)
(une indication au tableau de bord signale au chauffeur l'arrêt ou l'entrée en fonction du système)

6.2. Diamètre de braquage hors tout : 15,6 mètres

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : A double circuit (type X)
7.2. Répartiteur de freinage : Oui, fonction gérée électroniquement (EBV)
7.2.1. Dispositif antibloqueur de roues : Oui, de catégorie 1
7.2.1.1. Principe : Un capteur sur chaque roue
7.3. Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits
7.4. Frein de stationnement : A main, par levier agissant sur les roues de l'essieu 2
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. Frein de service : Par fluide hydraulique
7.5.2. Frein de secours : Par fluide hydraulique
7.5.3. Frein de stationnement : Par câbles
7.6. Assistance des freins :
7.6.1. Frein de service : Oui, servofrein à dépression alimenté par une réserve de fluide de 6,31 litres, elle même régénérée par une pompe à vide entraînée par le moteur
7.6.2. Frein de secours : Voir frein de service
7.6.3. Frein de stationnement : Non
7.7. Réservoirs de fluide et d'énergie : Réservoir de fluide à niveau visible placé sous le capot moteur
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : a) Voyant lumineux rouge sur planche de bord
b) Voyant lumineux orange sur planche de bord et écran multifonctions
7.7.2. Paramètres mesurés pour l'alarme : a) Baisse de niveau de fluide pour l'hydraulique
b) Défaillance ABR
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Lors de la mise sous tension ou par réalisation d'une défaillance
7.8. Type de freins :
7.8.1. Frein de service
7.8.1.1. Essieu 1 : Disques
7.8.1.2. Essieu 2 : Disques
7.8.2. Frein de secours : Disques
7.8.3. Frein de stationnement : A tambours incorporés aux disques arrière
7.9. Dispositif ralentisseur :
7.9.1.
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Sans objet
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : Ralentisseur électrique
7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : Châssis Auvent pour aménagement T.C.P.
8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : Chauffage autonome
8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Tôles d'acier soudées
8.2.1. Protection contre l'incendie : Non
8.3. Nombre de places assises : Néant
8.4. Sièges : Un siège chauffeur, pour manutention uniquement
8.5. Nombre de portes : Néant
8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres : Sans objet
8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. Pare-brise : Verre feuilleté (en option)
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité : Non
8.9. Dispositif de protection latérale : Non
8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement : Réalisé par le carrossier
8.11.

9. ECLAIRAGE : Sans objet

10. DIVERS

10.1. Accessoires
10.1.1. Essuie-glaces : 2 à deux vitesses et balayage intermittent
10.1.2. Lave-glace : Oui
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur : Sans objet
10.1.3.2. Intérieur : Sans objet
10.1.4. Avertisseur sonore : Un, électrique
10.1.5. Dispositif antivol : Verrou de colonne de direction. Sur demande : système anti-démarrage codé par transpondeur
10.1.6. Extincteur : A installer après carrossage
10.1.7. Equipements particuliers : Sur demande : une lampe autonome – un triangle de pré signalisation
10.1.8. Chauffage autonome : Oui, sur demande
10.1.8.1. Nature du combustible : Liquide

10.2. Marque d'identité
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Située sur le socle du siège chauffeur, côté gauche
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sous le capot moteur, sur le montant inférieur du pare brise
10.2.3. Structure du numéro d'identification

WDB	906	1	5	5	1	.	
Identification du constructeur	Identification du type	Châssis auvent	Tonnage	Version 35	Direction	Usine de production (de A à Z ou de 0 à 9)	Numéro dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WDB 906 155 1. 400 001
10.2.5. Identification du moteur : Sur le dessus à l'arrière, côté volant moteur
10.3.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque correcteur : Sans objet
11.2. Pression déclarée par le constructeur : Sans objet
11.3. Pression de disjonction : Sans objet
11.4. Pression aux têtes d'accouplement : Sans objet
11.5. Longueur des bras de levier : Sans objet
11.6. Course maximale des actionneurs de freins : Sans objet
11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : Sans objet
11.8. Observation

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire EvoBus France S.A.S. – 2 à 6 Rue du Vignolle – Zone Industrielle – B.P. 90134 – 95842 Sarcelles Cedex que les véhicules de catégorie internationale M3 – genre TCP de la marque MERCEDES-BENZ,
dont les types – variantes – versions suivent : type 906 57 DC4 – variantes 10 ou 13 ou 16 – version 35
Livrés :
- en châssis auvent satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : - Pour l'obtention de la carte grise, ce procès verbal de réception devra être accompagné d'un procès-verbal de réception à titre isolé ou d'un procès-verbal de réception par type complémentaire concernant le carrossage ;
- Véhicule conforme aux limites du niveau G ou K de la directive 2008/74/C.E..

Fait à Montlhéry, le 18 novembre 2009

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Florian VARRIERAS

Vu et approuvé sous le n° P-2455.08.01
Fait à Montlhéry, le 18 novembre 2009
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

Michel CHAPUT

ANNEXE III BIS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S. – 2 à 6 Rue du Vignolle – Zone Industrielle – B.P. 90134 – 95842 Sarcelles Cedex, représentant dûment accrédité de la firme Daimler AG, D-70546 Stuttgart constructeur de la marque Mercedes-Benz, certifions que le véhicule livré en châssis auvent :
(2) Dénomination :

(D1)	Marque	: MERCEDES-BENZ	
(D2)	Type – Variante - Version	: ~~906 57 DC4 10 35~~	(1)
		: 906 57 DC4 13 35	(1)
		: ~~906 57 DC4 16 35~~	(1)
(D3)	Dénomination commerciale	: SPRINTER NCV3	
(E)	Numéro d'ordre dans la série du type	: WDB 906 155 1N 455 010	(3)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 5.300 kg	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 5.300 kg	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	: 7.000 kg	
(J)	Catégorie internationale	: M3	
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2455.08.01	
(P1)	Cylindrée	: 2.143 cm³	
(P2)	Puissance nette maximale	: ~~70 kW –~~ 95 kW ~~– 120 kW~~	(1)
(P3)	Source d'énergie	: GO	
(P6)	Puissance administrative	: 07 CV	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 1	
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	: à déterminer	
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	: 2.850 tr/min	
(V7)		: non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: 0555*0874G (Euro 5) ~~– 0555*0874K (EEV)~~	(1)

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus

- sort de nos usines, le 02 Décembre 2010

pour être livré à : VEHIXEL CARROSSIER CONSTRUCTEUR
Zone d'Activité
01 340 ATTIGNAT

EVOBUS FRANCE SAS
Service Homologation
2 à 6, rue du Vignolle
95200 SARCELLES

Fait à Sarcelles, le 02 Décembre 2010

(1) Rayer la mention inutile – (2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation – (3) A compléter

Nota 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire
- soit un procès verbal de réception à titre isolé

EvoBus France

NOTICE DESCRIPTIVE

Châssis Auvent MERCEDES-BENZ

Type : 906 57 DC4 – Variantes : 10 ou 13 ou 16 – Version : 35

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : Daimler AG – D-70546 Stuttgart (Allemagne)
0.1.1. Représentant accrédité en France : EvoBus France S.A.S. – 2 à 6 Rue du Vignolle – Zone Industrielle – B.P. 90134 – 95842 Sarcelles Cedex
0.2.
0.3. Marque : MERCEDES-BENZ
0.4. Désignation commerciale : Sprinter NCV3
0.5. Catégorie internationale : M3
0.6. Genre : T.C.P. (châssis Auvent)
0.7. Type, variantes et versions : 906.57.DC4.10.35 **ou** 906.57.DC4.13.35 **ou** 906.57.DC4.16.35
0.7.1. Décodage des T.V.V. : Type : **906 57** (Gamme Sprinter 5,3 tonnes) – D (Diesel) – C (Châssis Auvent) - **4** (moteur 4 cylindres)
Variantes : **10** (95 CV din) **ou** **13** (129 CV din) **ou** **16** (163 CV din)
Version : **35**
0.8. Puissance administrative : 07 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
Essieu 1 : 2 roues simples
Essieu 2 : 2 roues jumelées
1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues de l'essieu 2 – De série : dispositif antipatinage de roues (A.S.R.)
Un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système.
1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues de l'essieu 1
1.2. Dimensions des pneumatiques : 205/75 R16 C (110/108 R) ou indices charges/vitesses supérieurs
1.3. Constitution de la coque : Conception en trois segments séparés. Longerons droits continus en forme d'échelle, avec tôles de plancher
1.4. Emplacement et disposition du moteur : A l'avant longitudinal
1.5. Emplacement du poste de conduite : En arrière de l'essieu 1, côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	:	5.300 kg		
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA)	:			
2.2.1. Sans système de freinage de remorque	:			
2.2.1.1. Avec remorque sans frein	:	6.050 kg		
2.2.1.1.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1.	:	750 kg		
2.2.1.2. Avec remorque équipée de freins à inertie	:	7.000 kg		
2.2.1.2.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2.	:	1.700 kg		
2.3.				
2.4. Masse en charge techniquement admissible	:	5.300 kg		
2.5. Charges maximales admissibles :				
2.5.1. Sur l'essieu 1	:	2.000 kg		
2.5.2. Sur l'essieu 2	:	3.500 kg		
2.6. Voie avant	:	1,708 m		
2.7. Voie arrière	:	1,521 m		
2.8. Empattement	:	4,325 m		
Véhicule livré en châssis Auvent				
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche	:			
2.9.0. Total	:	1.685 kg	à	1.885 kg
2.9.1. Essieu 1	:	980 kg	à	1.120 kg
2.9.2. Essieu 2	:	705 kg	à	765 kg
2.10. Porte-à-faux avant	:	1,004 m		
2.11. Porte-à-faux arrière	:	1,265 m		
2.12. Longueur hors tout	:	6,680 m		
2.13. Largeur hors tout	:	1,990 m		
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule				
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche				
Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé	:			
2.9.0. Total	:	1.930 kg		
2.9.1. Essieu 1 (mini imposé par le freinage)	:	1.277 kg		
2.9.2. Essieu 2 (mini imposé par le freinage)	:	930 kg		
2.10. Porte-à-faux avant	:	1,004 m		
2.11. Porte-à-faux arrière	:	2,200 m		
2.12. Longueur hors tout	:	7,529 m		
2.13. Largeur hors tout	:	2,360 m		
2.14.				